

BENJAMIN RUBBERS

LA DISLOCATION DU SECTEUR MINIER AU KATANGA (RDC)

PILLAGE OU RECOMPOSITION ?

AUTREFOIS DOMINÉ PAR UN MONOPOLE PUBLIC, LE SECTEUR MINIER KATANGAIS VOIT APPARAÎTRE AU COURS DES ANNÉES 1990 DE NOUVEAUX ACTEURS, QUI OPÈRENT UNE RECONFIGURATION DU CAPITALISME LOCAL DANS SON RAPPORT À L'ÉTAT ET À L'ÉCONOMIE GLOBALE. CONTRAIREMENT À LA DÉMARCHÉ QUI CONSISTE À JUGER DE LA LÉGALITÉ OU NON DE LEURS ACTIVITÉS, CET ARTICLE SE PROPOSE DE SUIVRE LEUR TRAJECTOIRE DANS L'HISTOIRE RÉCENTE DU KATANGA, AFIN DE MIEUX ÉVALUER LEUR RÔLE DANS LE DEVENIR DE LA RÉGION.

Récemment, à la suite d'un rapport de l'Onu¹, une interprétation en termes de légalité a été utilisée pour décrire la dynamique du secteur minier au Congo, conduisant ses auteurs à l'envisager uniquement dans ses rapports avec le conflit qui déchire le pays depuis plus de cinq ans. C'est que le contrôle de ce secteur stratégique semble étroitement lié à la perpétuation des hostilités entre les parties concernées : la mise en valeur des gisements miniers représente une source potentielle de financement des conflits, tandis que ceux-ci rendent possible pour les belligérants, avant même la victoire politique, l'appropriation des richesses présentes dans le sous-sol du territoire disputé.

À en croire le document de l'Onu, la relation de subordination entre économie et guerre s'est inversée dans le cas congolais, comme au Liberia ou en Sierra Leone : au lieu de la servir, la première est devenue le motif principal de la seconde. S'est installée dès lors dans la région une « économie de guerre »

1. Organisation des Nations unies, *Rapport final du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo*, New York, Conseil de sécurité des Nations unies, S/2002/1146 du 16 octobre 2002.

qui, pour reprendre les termes du panel d'experts, « s'autofinance et est axée sur l'exploitation des minéraux » (p. 5). Elle est entretenue par des « réseaux d'élite » comprenant des autorités politiques, des militaires, des hommes d'affaires et des groupes criminels transnationaux (p. 7). Selon le rapport, la stratégie de ces derniers pour garder la mainmise sur les principales ressources naturelles du pays entraîne de graves conséquences humanitaires au niveau local, tandis qu'elle ne profite pas à la population des pays impliqués dans les hostilités.

L'analyse des experts de l'Onu, développée dans une perspective juridique, n'est pas sans ambiguïté et révèle une mauvaise compréhension de la logique des acteurs en présence ainsi que du monde social dans lequel ils évoluent. Afin de la relativiser, je propose dans les pages qui suivent une étude sur l'exploitation du cuivre et du cobalt au Katanga, en adoptant une démarche plus globale qui replace la trajectoire des opérateurs miniers dans l'historicité propre de la région². En effet, une telle approche est mieux à même d'évaluer le rôle éventuel du secteur minier dans le « développement » du pays, dans un contexte marqué par la déstructuration et la « criminalisation » de l'État³.

L'EFFONDREMENT DE LA GÉCAMINES ET LA REFORTE

DU CAPITALISME LOCAL

Durant la période coloniale, le secteur minier katangais a été dominé par une société privée, l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK). Fondée en 1906 par la Société générale de Belgique et la Tanganyika Concessions Limited, celle-ci est devenue, après des débuts difficiles, l'un des fleurons de l'industrie minière mondiale. En 1965, elle produit 300 000 tonnes de cuivre par an, 10 000 tonnes de cobalt et 60 000 tonnes de zinc ainsi que des quantités plus faibles de germanium, d'argent, de silicium et d'or. Elle génère un bénéfice net de 53 millions de dollars et possède des actifs, évalués à plus de 430 millions de dollars, qui comprennent un complexe de concessions agricoles s'étendant sur toute la région, des installations industrielles, des camps, des hôpitaux et des écoles. Enfin, elle garantit à l'État plus de 70 % de ses réserves en devises étrangères et plus de 50 % de son budget⁴.

En 1967, l'UMHK est nationalisée et devient la Gécomines (Générale congolaise des mines) puis la Gécamines (Générale des carrières et des mines). Sous la tutelle du jeune État zaïrois, elle augmente son niveau de production de cuivre et de cobalt et voit son personnel croître jusqu'à compter quelque 40 000 travailleurs, dont approximativement 4 000 cadres. Mais, après des débuts encourageants, le développement de l'entreprise s'enraye, pris dans un environnement économique défavorable : après une forte hausse de 1967 à 1974,

les cours du cuivre chutent, tandis que ceux du baril grimpent ; l'accès aux devises devient de plus en plus difficile, alors que l'inflation au Zaïre atteint des sommets ; en 1990, la mine souterraine de Kamoto, qui assurait auparavant plus de 30 % de la production totale de la société, s'affaisse sur ses piliers et, un an plus tard, les pillages font fuir la plupart des fournisseurs et prestataires de services installés tout autour.

En même temps, la Gécamines est, directement ou indirectement, victime des conflits qui déchirent la sous-région. L'extension de la guerre civile en Angola (1975) entraîne la fermeture du chemin de fer du Benguela, autrefois la principale voie d'exportation des minerais. Les deux guerres du Shaba, en 1977 et 1978, paralysent les usines de Kolwezi pendant plusieurs mois, provoquant le départ de nombreux employés expatriés. Puis, entre 1992 et 1993, les employés kasaiens de la société, qui représentent alors l'essentiel de son personnel d'encadrement, sont menacés par le parti régionaliste Uferi, qui renvoie un certain nombre d'entre eux dans la province dont ils sont « originaires »⁵.

Enfin, à partir du début des années 1980, la société publique est victime de la prédation des responsables du régime en place, qui vidangent le fonds de roulement de la société et détournent des cargaisons de métal à leur avantage. Sur ce modèle venant d'en haut, une logique d'accaparement du bien public se propage lentement des cadres supérieurs aux cadres subalternes, puis des cadres subalternes aux contremaîtres et aux ouvriers. Au sein de la Gécamines, la « corruption » s'infiltré dans un monde social propice à sa diffusion⁶ et se trouve encouragée, ou à tout le moins excusée, par la raréfaction

2. Je me base, pour ce faire, sur plusieurs mois de recherche dans la région, au cours desquels j'ai pu rencontrer des membres du personnel de la Gécamines, des représentants de « majors » et de « juniors », des employés des sociétés zimbabwéennes, de nombreux opérateurs locaux, des anciens « cobaltistes », des fondeurs, des négociants et des creuseurs. Je dispose par ailleurs de la copie de la plupart des contrats dont il est question dans cet article.

3. J.-F. Bayart, S. Ellis et B. Hibou, *La Criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Complexe, 1997.

4. C. Young et T. Turner, *The Rise and Decline of the Zaïrian State*, Madison, University of Wisconsin Press, 1985, p. 289.

5. Sur ce problème et son origine, voir T. Bakajika Banjikila, *Épuration ethnique en Afrique. Les « Kasaiens »*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; D. Dibwe dia Mwembu, *Bana Shaba abandonnés par leur père. Structures de l'autorité et histoire sociale de la famille ouvrière au Katanga, 1910-1997*, Paris, L'Harmattan, 2001 ; E. M'Bokolo, « Le séparatisme katangais », in J.-L. Amselle et E. M'Bokolo (dir.), *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalismes et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985.

6. Sur les logiques de la « corruption », voir J.-P. Olivier de Sardan, « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique africaine*, n° 63, octobre 1999, pp. 97-116 ; G. Blundo et J.-P. Olivier de Sardan, « La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest », *Politique africaine*, n° 83, octobre 2001, pp. 8-37.

des ressources matérielles ainsi que par la dégradation des cadres sociaux qui garantissent la confiance au sein de l'entreprise⁷. Les conditions de l'environnement économique, les conflits et la « politique du ventre » entraînent alors l'effondrement de la Gécamines, dont la production de cuivre passe de 465 000 à 48 600 tonnes entre 1988 et 1993⁸. Toujours propriétaire de la plus grande partie du sous-sol katangais, mais criblée de dettes et dotée d'une infrastructure délabrée, celle-ci doit alors chercher des partenaires étrangers disposés à fournir le capital nécessaire à l'exploitation de ses gisements. Cette ouverture vers l'extérieur représente le point à partir duquel le secteur minier va éclater, au fil des années 1990, en une pluralité de filières.

Autour des décombres de la Gécamines apparaissent en effet de nouvelles catégories d'opérateurs qui introduisent dans le secteur minier katangais des modes de production et de commercialisation jusqu'alors ignorés. S'ils incarnent un espoir de reprise économique dans la région pour une population qui subit une baisse vertigineuse de son pouvoir d'achat, ils interviennent en même temps dans une structure politique désarticulée, dont les acteurs cherchent à nouer avec eux des relations de dépendance réciproque qui ne profitent pas à la société locale dans son ensemble.

LES SOCIÉTÉS MINIÈRES INTERNATIONALES

L'apparition des sociétés minières internationales au Congo-Zaïre correspond à la conjonction de deux processus, au niveau mondial et au niveau local : d'une part, le secteur minier connaît depuis vingt ans un mouvement de transnationalisation, chaque entreprise cherchant à quitter son enclave nationale pour mieux se positionner sur le marché mondial ; d'autre part, l'écroulement financier de la Gécamines accroît sa dépendance à l'égard de l'extérieur et l'incite à concéder aux compagnies étrangères un accès à son propre domaine minier.

Dès le début des années 1980, les grandes sociétés prennent part à la libéralisation du marché minier au niveau mondial, qui les amène à investir dans d'autres pays, sur d'autres continents. Confrontées à une concurrence accrue, elles doivent augmenter leur capital en bourse et, afin de séduire les actionnaires et les banques, investir dans des projets miniers offrant un minimum de sécurité sur le plan financier⁹. De ce point de vue, la déliquescence de la Gécamines peut offrir des perspectives intéressantes aux groupes miniers, dans la mesure où elle leur permet de prendre possession de gisements riches et sous-exploités. En effet, le Katanga possède plus de 15 % des réserves mondiales en cuivre et plus de 50 % des réserves de cobalt, avec des teneurs nettement supérieures à celles des autres pays producteurs¹⁰. Mais, au cours

des années 1990, l'État zaïrois se fragmente en plusieurs réseaux en lutte les uns avec les autres, tandis qu'un mouvement armé, décidé à prendre le pouvoir, se profile à l'est du pays¹¹. De ce fait, les garanties offertes aux multinationales pour sécuriser leur investissement semblent insuffisantes. Le droit minier manque de cohérence dans son esprit et dans son application, du moins tant que le nouveau code minier n'entre pas en vigueur, et l'horizon politique ne laisse présager aucune stabilité économique dans le court terme. Par ailleurs, l'isolement géographique, le délabrement des infrastructures et la tradition paternaliste de la région augmentent démesurément, aux yeux d'une entreprise industrielle étrangère, les coûts nécessaires à son établissement.

Malgré cela, de nombreuses « majors » du secteur minier, comme l'Union minière (Belgique), Iscor ou Anglo-American (Afrique du Sud), répondent aux appels d'offres lancés par le gouvernement congolais dans les années 1990 pour exploiter, conjointement avec la Gécamines, des dépôts de cuivre et de cobalt. Leur intention d'investir au Katanga est cependant rapidement découragée, dans la mesure où elles parviennent difficilement à égaler l'offre commerciale des concurrents plus petits qui spéculent sur la profitabilité des concessions proposées. En outre, la conclusion d'un accord requiert non seulement de coûteuses études sur les plans géologique, juridique et commercial, mais aussi de longues démarches dans les couloirs du ministère des Mines, nécessitant chaque fois le recours à des pratiques de corruption. Or, les grandes sociétés minières méconnaissent généralement le monde politique congolais, ses acteurs et ses rouages, ce qui tend à ralentir la progression de leurs dossiers. Parmi les majors, seule Iscor signe un accord avec la Gécamines pour une participation de 30 % aux bénéfices du complexe minier et industriel de Kamoto-Luilu. Mais, la somme de 1,5 million de dollars destinée à acheter

7. Ce processus est analysé dans B. Rubbers, « L'effondrement de la Générale des carrières et des mines. Chronique d'un processus de privatisation informelle », à paraître.

8. Pour une analyse approfondie de la « politique du ventre », voir J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

9. Voir l'analyse de E. Kennes, « Footnotes to the mining story », *Review of African Political Economy*, 29 (93/94), septembre-décembre 2002, p. 602.

10. R. Ngoy, « La relance du Copperbelt africain. Un défi stratégique », communication présentée lors des journées scientifiques de la Faculté de polytechnique, université de Lubumbashi, mai 2003.

11. Voir G. de Villers et J. Omasombo, *Zaïre. La transition manquée. 1990-1997*, Paris, L'Harmattan, « Cahiers africains », n°s 27-29, 1997 ; G. de Villers et J.-C. Villame (dir.), *République démocratique du Congo. Chronique politique d'un entre-deux guerres. Octobre 1996-juillet 1998*, Paris, L'Harmattan, « Cahiers africains », n°s 35-36, 1998.

de nouveaux équipements à peine versée, éclate la guerre entre le Congo, le Rwanda et l'Ouganda. Sous la pression des actionnaires et des banques, la multinationale sud-africaine invoque alors un « cas de force majeure » pour suspendre les activités et se retirer du Congo. Tout en continuant à revendiquer les droits que lui octroie le contrat, elle n'est pas réapparue à ce jour dans le paysage minier katangais.

Les marchés publics du secteur minier ont été remportés par des sociétés « juniors ». Souvent dirigées par d'anciens employés de compagnies « majors », ces petites entreprises apparaissent durant les années 1980 et 1990 alors que le cours du cuivre décroît lentement, sans que soit attendu un soudain renchérissement des prix. Dans cette conjoncture morose, les grandes sociétés minières préfèrent sous-traiter l'exploration, une opération coûteuse et risquée, à de petites sociétés spécialisées, quitte ensuite à leur racheter les titres miniers ou à s'associer avec elles dans l'exploitation du gisement découvert. Pas davantage que les entreprises « majors », ces dernières ne possèdent un ancrage historique dans le monde social et politique du secteur minier congolais. Mais, dotées de structures légères, elles se montrent plus mobiles et mieux disposées à verser, par l'intermédiaire d'un représentant local, un pot-de-vin pour décrocher un contrat.

Au-delà de ces caractéristiques communes, deux types de sociétés « juniors » peuvent être distingués, selon qu'elles investissent effectivement dans le secteur minier ou jouent leur devenir sur la spéculation. Dans la première catégorie se trouve par exemple First Quantum, qui a obtenu en 2001 un gisement dans le sud du Katanga. Créée en 1985, cette société canadienne est très active en Afrique non seulement en matière d'exploration, mais aussi d'exploitation¹². C'est dans la seconde catégorie des « juniors » que pourrait être placée American Mineral Fields International, une entreprise dirigée par Jean-Raymond Boule, un ancien représentant de De Beers à Kinshasa, qui a acquis 60 % des parts dans un projet de récupération de rejets miniers à Kolwezi. Ce faisant, l'objectif de ce dernier n'est pas d'investir dans une opération minière en collaboration avec une société publique, mais bien de spéculer sur les droits d'exploitation¹³. D'ailleurs, il ne possède ni les capacités techniques ni le capital nécessaire pour respecter ses engagements, sans quoi il n'aurait pas proposé 30 % des parts à Anglo-American Corporation of South Africa contre le paiement de la première tranche du pas de porte et la responsabilité des opérations minières.

Le pari de Jean-Raymond Boule s'est finalement soldé par un échec, puisqu'il n'est pas parvenu à revendre tout ou partie de son gisement après que son accord avec la Gécamines a été suspendu, en décembre 1997, par L. D. Kabila lui-même¹⁴. Ce dernier semble alors vouloir se tourner vers des

sociétés bénéficiant d'une longue expérience dans le domaine minier, et créer avec elles un consortium pour le développement du Groupe Ouest de la Gécamines¹⁵. Mais, encore une fois, ce projet est abandonné lorsqu'éclate la guerre d'agression, qui entraîne le retrait des partenaires du territoire katangais.

LES HOMMES D'AFFAIRES ZIMBABWÉENS

Durant la guerre d'agression, des gisements, des infrastructures, voire des pans entiers de la Gécamines sont concédés à des hommes d'affaires proches du président zimbabwéen, Robert Mugabe. Décidé par la présidence congolaise, ce transfert d'actifs est théoriquement destiné à indemniser le gouvernement du Zimbabwe pour son appui militaire contre le Rwanda et l'Ouganda, dont le coût est estimé à 45 millions de dollars. En fait, les accords signés dans ce cadre n'ont pas bénéficié à l'État zimbabwéen, qui a financé l'intervention de la force de défense nationale au Congo, mais aux opérateurs privés, aux officiers de l'armée et à l'élite politique de ce pays – ainsi qu'au « réseau d'élite » congolais.

Le transporteur Billy Rautenbach, bien introduit auprès de la présidence zimbabwéenne, se voit attribuer en 1998 la gestion du groupe Centre de la Gécamines. Il touche 38 % des bénéfices de la vente des minerais produits sous son contrôle, le reste revenant aux autorités congolaises et zimbabwéennes. Ayant réussi à augmenter la production du groupe Centre et, partant, à renflouer les caisses de l'État, l'homme d'affaires est nommé en novembre 1998 à la tête du comité de redressement de la société publique, ce qui représente un conflit d'intérêts manifeste. Accusé de surfacturer à la Gécamines les services de sa société de transport « Wheels of Africa », incapable de maintenir

12. Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique, « Investissements miniers en zones de conflit : le cas de la RDC », annexe B, 2000. Consulter le site <<http://www.unites.uqam.ca>>.

13. Des « juniors » font même courir de fausses rumeurs sur les bourses de Toronto et Vancouver, à propos de la richesse des gisements en leur possession ou des appuis financiers dont ils bénéficient, afin de faire monter artificiellement le prix de vente de ceux-ci. Ainsi American Mineral Fields International a-t-elle propagé la fausse information selon laquelle elle était soutenue par le gouvernement américain dans ses opérations au Congo pour s'attirer la confiance des investisseurs. Voir E. Kennes, « Footnotes to the mining story », art. cit.

14. Voir F. Misser et O. Vallée, « Les nouveaux acteurs du secteur minier », *Le Monde diplomatique*, mai 1998.

15. La gestion du domaine minier de la Gécamines est divisée en trois groupes : le groupe Sud autour de Lubumbashi, le groupe Centre autour de Likasi et le groupe Ouest autour de Kolwezi.

la production de l'entreprise d'État à niveau, confronté à l'opposition politique des milieux d'affaires locaux, il est démis de ses fonctions puis, en 2000, chassé du pays. Les intérêts des autorités zimbabwéennes passent alors entre les mains d'un autre opérateur évoluant dans l'entourage de Robert Mugabe, John Bredenkamp, qui reprend à son compte la gestion de plusieurs gisements du groupe Centre. Avec 80 % des parts dans cette nouvelle association avec la Gécamines, cet opérateur privé s'octroie 32 % des bénéfices et verse le solde au Congo, qui gère les profits revenant au Zimbabwe (34 %). Cette société à capitaux mixtes, nommée « Kababankola Mining Company » (KMC), existe toujours aujourd'hui, mais, selon son responsable à Lubumbashi, elle n'a pas encore amorti son investissement de départ, évalué à plus ou moins 15 millions de dollars – ce que remet en cause le rapport de l'Onu¹⁶.

Étant donné que les bénéfices ainsi générés profitent peu à la population et se voient répartis de manière inégale entre les parties concernées, les entreprises zimbabwéennes occupent une place de choix dans le rapport de l'Onu. Or, bien que ces accords miniers aient été conclus dans la discrétion, à l'avantage exclusif d'une oligarchie économique et politique, ils n'enfreignent apparemment ni la loi zimbabwéenne, ni la loi congolaise. De plus, les opérateurs zimbabwéens ont pour la plupart été empêchés de réaliser un profit substantiel dans la province du Katanga, en raison même du caractère factice du cadre légal au Congo et de la disparition du système bancaire dans ce pays. Dans les faits, les conventions signées entre des sociétés zimbabwéennes et la Gécamines se révèlent très précaires, l'État congolais pouvant les rompre du jour au lendemain par annulation du décret présidentiel. Ne disposant d'aucune protection solide au sein du régime congolais, les opérateurs étrangers sont donc très sensibles aux attaques menées par leurs concurrents installés sur place, et dépendent fortement des relations entre l'élite politique du Congo et celle du Zimbabwe.

Les entreprises du Zimbabwe qui sont intervenues au Congo ont également été accusées d'avoir alimenté, de manière indirecte, le conflit avec le Rwanda et l'Ouganda. Ainsi, le panel d'experts de l'Onu mentionne dans son rapport que John Bredenkamp, connu comme trafiquant d'armes, a approvisionné les Zimbabwe Defence Forces (ZDF) et les Forces armées congolaises (FAC) en véhicules divers, dont le coût a ensuite été défalqué de la part des bénéfices de la KMC devant revenir aux deux pays¹⁷. Sans démentir cette observation, l'interprétation du rôle joué par les opérateurs zimbabwéens dans le chaos congolais gagnerait à être prolongée par une interrogation sur sa légitimité. Contrairement à une idée reçue, le conflit qui déchire l'Afrique centrale ne peut se confondre avec celui qui a meurtri la Sierra Leone ou le Liberia, dans la mesure où il ne s'agit pas ici d'une guerre civile mais de l'agression d'un pays

souverain par ses voisins. Dans ce sens, malgré de nombreuses caractéristiques communes, les opérations menées par les entreprises zimbabwéennes du côté gouvernemental ne peuvent être comparées à celles qui sont organisées par les hommes d'affaires étrangers dans la zone occupée par le Rwanda et l'Ouganda¹⁸.

Enfin, comme le montre Michael Nest¹⁹, la participation zimbabwéenne à la guerre n'a pas été motivée par des intérêts économiques, mais bien par une stratégie d'ordre politique orchestrée par Robert Mugabe. Les acteurs économiques zimbabwéens ne sont intervenus que plus tard, après qu'un réseau militaire national déjà bien implanté au Congo les a invités à investir dans ce pays, sous sa protection : pour eux, il s'agissait notamment de ne pas reproduire les erreurs commises lors de l'intervention du Zimbabwe au Mozambique. De même, si, au vu des possibilités de profit qu'ils y ont découvertes, les uns et les autres ont pu envisager de demeurer dans la région plus longtemps que prévu, ils n'ont pas nécessairement tiré profit de la perpétuation des hostilités²⁰. Autant la guerre les a amenés au Congo, autant ils auraient préféré, même après le départ des ZDF du pays, y rester et prospérer dans un environnement économique pacifié.

LES OPÉRATEURS PRIVÉS LOCAUX

Les sociétés internationales et les hommes d'affaires zimbabwéens négocient leur insertion dans l'économie congolaise avec un monde politique dont ils ignorent les rouages, ou travaillent par l'intermédiaire de représentants locaux « expatriés » ou congolais²¹. En revanche, les opérateurs européens du Katanga, identifiés à des « enfants du pays » (*Watoto ya Katanga*), connaissent les hommes

16. Organisation des Nations unies, *Rapport final du groupe d'experts...*, op. cit., pp. 11-12.

17. *Ibid.*, p. 11.

18. Voir le dossier « RDC, la guerre vue d'en bas », *Politique africaine*, n° 84, décembre 2001.

19. M. Nest, « Ambitions, profits and loss : Zimbabwean economic involvement in the Democratic Republic of the Congo », *African Affairs*, n° 100, 2001, pp. 469-490 ; D. Compagnon, « "Mugabe and Partners (Pvt) Ltd" ou l'investissement politique du champ économique », *Politique africaine*, n° 81, mars 2001, pp. 101-119.

20. I. Samsat, « Conflict of interests or interests in conflict ? Diamonds and war in the DRC », *Review of African Political Economy*, 29 (93/94), 2002, p. 465.

21. Le terme « expatrié » est un ethnonyme endogène qui désigne une population comprenant des Européens installés dans la région depuis la période coloniale, des Libanais présents au Congo-Zaïre depuis les années 1970 et des Asiatiques, numériquement importants au Katanga à partir du début des années 1990.

politiques de longue date ainsi que les démarches à suivre pour faire aboutir un projet. Ces Belges, ces Grecs et ces Italiens « comprennent » plus facilement les « problèmes » auxquels sont confrontés les politiciens congolais et, parlant swahili couramment, savent utiliser les mots qu'il faut, au moment opportun, pour établir une complicité tout en maintenant le respect et l'honneur dus à une personnalité. Par ailleurs, dans la mesure où ils vivent dans un groupe fermé sur lui-même, fort vulnérable de par son allochtonie, ils tiennent mieux le secret de leur collaboration avec un homme politique.

Plusieurs de ces petites entreprises familiales, installées au Katanga depuis deux ou trois générations, ont évolué dans l'entourage de la Gécamines, à titre de fournisseur ou de prestataire de services. Dès le début des années 1980, quelques-unes parmi elles se sont distinguées en prenant part au dépouillement de cette société d'État, trichant, avec le concours de ses agents, sur la nature, la quantité et le prix des biens ou services apportés²². Au départ, les commissions sont limitées et profitent exclusivement aux membres du personnel de la Gécamines, en échange d'un service rendu. Plus tard, lorsqu'elles deviennent plus importantes, les contractants externes s'attribuent une marge bénéficiaire plus substantielle. Ce commerce se révèle à ce point lucratif qu'ils continuent à travailler pour le compte de la Gécamines même lorsque celle-ci commence à rencontrer des difficultés de paiement.

Incapable de s'acquitter d'une dette commerciale artificiellement gonflée par des pratiques de surfacturation, la Gécamines doit céder des réserves de métal ou de rejets à des opérateurs privés qui n'ont généralement aucune expérience dans le domaine minier. À l'aide de crédits externes venant de « traders » installés en Europe ou en Afrique du Sud, ceux-ci font alors « travailler » la Gécamines, dans l'espoir que la vente des minerais ainsi produits leur permette de recouvrer leur créance. Mais ils sont confrontés à la logique prédatrice des agents de la Gécamines, qui tentent d'écouler, pour leur propre compte, la production auprès d'un autre « trader²³ ». La complicité avec des agents de la société publique, autrefois profitable, leur apparaît donc comme une alliance de plus en plus risquée. C'est qu'ils ignorent dorénavant qui, entre eux et la Gécamines, en sera la victime...

Les indépendants locaux ont également été les premiers à travailler en collaboration avec la Gécamines. En effet, désireuse de revenir au niveau de production atteint en 1987 et de juguler son endettement, celle-ci décide au début des années 1990 de s'associer, contre un apport en capital, à des partenaires privés pour une exploitation conjointe du sous-sol katangais. La société Malta Forrest (EGMF), qui a débuté dans le génie civil, dans la petite ville de Kolwezi, avant de devenir la principale « junior » dans le secteur minier régional, est un bon exemple de ce nouveau partenariat.

En octobre 1994, EGMF crée avec la Gécamines une première association momentanée, dans laquelle elle invitera plus tard Union minière, l'ancien propriétaire de la Gécamines. Au terme de ce projet nommé « Kasombo I », les trois sociétés donnent à leur partenariat une suite (« Kasombo II »), sur un site adjacent, qui s'avèrera au bout du compte peu rentable. Dans le même temps, EGMF signe seule un autre accord avec la société publique pour l'exploitation du gisement de Luiswishi et le traitement de ses minerais. Avec cette nouvelle convention, qui se révèle beaucoup plus profitable que les précédentes, la société Forrest investit dans des équipements métallurgiques et, ce faisant, pénètre davantage le secteur minier. Cette ascension vers le groupe des « juniors » industriels est poursuivie avec la formation, en 1997, d'une *joint venture* avec la Gécamines (20 %) et un nouveau partenaire international, Otokumpu Mining Group-OMG (55 %). Ensemble, ils inaugurent en 2000 un four à arc, d'une capacité de 1 400 tonnes, destiné à obtenir un alliage blanc (cobalt) de la scorie du terril de Lubumbashi²⁴.

Pour les sociétés internationales qui souhaitent investir dans le secteur minier au Katanga, George Forrest est devenu un opérateur incontournable. Celles qui ont essayé de le concurrencer en envisageant une collaboration exclusive avec la Gécamines ont rencontré de nombreux obstacles politiques et administratifs, quand elles n'ont pas été tout simplement écartées. En revanche, celles qui ont préféré s'associer directement avec lui, comme Union Minière et OMG, ont pu concrétiser leur projet et tirer un avantage de leur placement au Congo. Ainsi, après avoir été empêchée d'investir dans la région, l'entreprise canadienne Kinross Gold s'est engagée dans un partenariat avec EGMF pour créer la société « Kinross-Forrest », qui tente maintenant de soustraire à Iscor la mine de Kamoto et les installations de Luilu. Parce qu'ils arrivent au Congo avec l'appui politique de leur pays, les hommes d'affaires zimbabwéens ont quant à eux choisi de contourner EGMF, voire de se confronter à elle, en faisant usage de leurs privilèges. Par exemple, pendant qu'il dirige le groupe Centre de la Gécamines, Billy Rautenbach s'approprie une partie des bénéfices générés par « Kasombo I » en vendant à son compte les produits

22. Voir à ce sujet B. Rubbers, « L'effondrement de la Générale des carrières et des mines... », art. cit.

23. Les « traders » écoulent les métaux non ferreux sur le marché mondial, entre les producteurs et les industries de transformation. Ces intermédiaires deviennent plus nombreux à partir des années 1980, quand les « majors » cherchent à réduire leurs coûts et à sous-traiter une partie de leurs opérations.

24. Je ne reviens pas ici sur les détails du débat sur le germanium, auquel le rapport de l'Onu, la commission sénatoriale belge et la presse ont donné une large publicité, manifestement à tort.

traités dans le cadre de ce partenariat, avant d'en provoquer la fin. Vers la même période, il retire à EGMF la mine de Shinkolobwe, sur laquelle elle avait des droits. Mais Forrest reprend finalement le dessus puisqu'il parvient, en 1999-2000, à succéder à Billy Rautenbach à la direction centrale de la Gécamines – ce qui entraîne le départ de ce dernier du pays. Entrepreneur bien introduit dans le monde politique gravitant autour de la Gécamines, George Forrest essaie de remplir le rôle de courtier dans le secteur minier au Katanga, en s'imposant comme un intermédiaire obligé entre la société publique et les sociétés internationales.

En extrapolant, les Européens du Katanga, en tant que collectivité, apparaissent comme des intercesseurs utiles, voire indispensables aux entreprises étrangères qui souhaitent s'implanter au Katanga, parce qu'ils savent à qui s'adresser dans le milieu politique local. Empreint d'une profonde méfiance à l'égard de la capacité des Congolais à relever le pays²⁵, leur ethos économique fait aussi écho à la logique de prédation des acteurs du secteur public, dont la prégnance est liée à la peur de tout perdre, pour avoir laissé les autres tout prendre auparavant. Ensemble, dans un contexte caractérisé par l'épuisement des richesses et l'absence totale de confiance dans les systèmes « experts²⁶ », les uns et les autres sont susceptibles de tirer parti d'une association ponctuelle, organisée autour de la valorisation patrimoniale du domaine public²⁷.

D'un point de vue moral, la responsabilité d'une telle manière de faire est souvent imputée, par les personnes intéressées, à la corruption de la classe politique, à moins qu'elle ne soit simplement expliquée par la nécessité d'assurer sa « survie » dans un univers malthusien. Et puis, outre qu'elle ne peut que difficilement causer un dommage supplémentaire à une région déjà dévastée, la distorsion du jeu de la concurrence est largement contrebalancée, à leurs yeux, par leur respect des traditions paternalistes²⁸ : après tout, ils représentent les derniers employeurs de la région et ils offrent à leurs travailleurs un salaire supérieur à la moyenne, des soins de santé, un sac de farine, et même parfois un logement et un moyen de transport.

« COBALTISTES » ET « HÉTÉROGÉNISTES »

Dès la fin des années 1980 se mettent en place des filières de vol de cobalt dans les usines de la Gécamines à Likasi et à Kolwezi, qui trouvent leur débouché sur un marché minier mondial en voie de libéralisation. Ces opérations sont organisées par des « expatriés » de la région, principalement des Grecs et des Libanais, qui les financent à l'aide des avances concédées par leurs clients à l'étranger, ou de crédits émis par les gros commerçants de leur communauté. Ils associent ensuite à leurs projets des hommes de main congolais en qui ils

ont confiance pour avoir travaillé avec eux durant de longues années, et qui se montrent bien introduits dans les réseaux politiques et militaires mobutistes. Ceux-ci sont chargés d'acheter la complicité du personnel d'exécution, de la garde industrielle et de l'armée, et de constituer une équipe de 50 à 100 personnes pour pénétrer dans l'enceinte de l'usine et y voler le cobalt. Les risques d'être tué, emprisonné ou simplement « chicoté » sont élevés, mais chaque opération est bien préparée : tous les témoins perçoivent une commission à l'avance et les mouvements de la garde industrielle sont suivis par talkie-walkie.

Un « cobaltiste » est à même de subtiliser entre 10 et 70 tonnes de cobalt raffiné par semaine aux usines de Shituru et Luilu. La marchandise est ensuite placée sous un double-fond dans les camions qui retournent en Afrique du Sud. Une fois à Johannesburg, le cobalt est vendu à un « trader » chinois qui l'écoule sur la place de Hong Kong. Ce trafic, qui s'étend plus tard à la matte de cuivre, perdure de la sorte à peu près jusqu'en 1997, date à laquelle les réserves de métal commencent à s'épuiser. C'est aussi le moment où les membres de ces réseaux d'affaires, liés aux milieux mobutistes, décident de quitter le pays pour fuir le nouveau régime.

Si les acteurs impliqués dans ce commerce reconnaissent que le détournement des richesses de la Gécamines représente un « vol pur et simple » et se désignent volontiers comme des « bandits » à la retraite, ils allègent aussitôt le poids de leur culpabilité en affirmant que « 10 tonnes par semaine, ce n'est rien du tout pour une société qui a pu en produire jusqu'à 17 000 tonnes ». Ce faisant, ils oublient qu'au début des années 1990 la Gécamines est loin d'atteindre un tel rendement. Ensuite, comme le souligne Jean-François Bayart²⁹, « le crime, ou ce qui est considéré comme tel, se pare volontiers du

25. Cette méfiance est elle-même justifiée par une longue expérience au Congo-Zaïre, marquée notamment par la zaïrianisation et les pillages.

26. A. Giddens, *Les Conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994.

27. Même si les acteurs ont changé, cette complicité entre capital et politique tire ses origines dans la période coloniale, voire dans la période précoloniale, et se présente comme une caractéristique de longue durée dans la trajectoire historique de la région. À ce sujet, voir P. Joye et R. Lewin, *Les Trusts au Congo*, Bruxelles, Société d'éditions populaires, 1961 ; J.-L. Vellut, « Articulations entre entreprises et État : pouvoirs hégémoniques dans le bloc colonial belge (1908-1960) », in Laboratoire « Connaissance du Tiers-Monde », *Entreprises et entrepreneurs en Afrique (XIX^e et XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, tome II, 1983.

28. Pour une illustration de l'importance des traditions paternalistes dans la région, voir B. Rubbers, *Devenir médecin en République démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, « Cahiers africains n° 56 », 2003.

29. J.-F. Bayart, « L'invention paradoxale de la modernité économique », in J.-F. Bayart (dir.), *La Réinvention du capitalisme. Les trajectoires du politique*, Paris, Karthala, 1994, p. 36.

manteau de la vertu » : par le biais d'une activité de façade, les voleurs de cobalt viennent volontiers au secours des prisonniers, des vieillards et des pauvres en leur distribuant des vivres. Enfin, au début des années 1990, leur commerce mafieux est indirectement encouragé par les mesures de libéralisation du marché de la « mitraille » prises par le gouverneur de la province. Celles-ci permettent en effet aux « cobaltistes » d'exporter sous le label « mitraille » du cobalt et du cuivre volés, une fois ces métaux bruts recouverts de boue et de poussière.

En même temps, vers 1992-1993, la Gécamines voit apparaître sur ses gisements des creuseurs qui se faufilent dans d'étroites galeries souterraines à la recherche d'hétérogénite³⁰. Ceux-ci deviennent plus nombreux encore avec l'arrivée au pouvoir de L. D. Kabila, après que celui-ci a institutionnalisé le secteur minier « artisanal », et formeraient aujourd'hui, selon Jan Gorus³¹, une population hétéroclite de plus de 70 000 individus. Organisés en équipes, ils exploitent manuellement les gisements que la Gécamines a dû leur céder sur ordre du gouvernement ou, le plus souvent de manière clandestine, des sites appartenant à des opérateurs privés. Contre une avance, ils doivent fournir l'hétérogénite à des négociants, qui se chargent ensuite de transporter la marchandise dans un dépôt en ville. Sur le modèle fourni par les « cobaltistes », dont certains ont fait partie, ces négociants sont le plus souvent financés par des « expatriés » et protégés par une personnalité politique ou militaire, ce qui leur permet d'exporter l'hétérogénite par camion vers la Zambie ou l'Afrique du Sud. Mais nombreux sont ceux qui perdent ainsi de l'argent, parce que les résultats de l'échantillonnage effectué au Congo ne correspondent pas à ceux de l'acheteur à l'étranger. À chaque fois s'instaure entre le négociant et l'acheteur un jeu de dupes, où l'un tente de tromper l'autre en faisant modifier les résultats du laboratoire sur la quantité et la teneur des minerais livrés. Cette « réciprocité négative³² » a perduré jusqu'à l'établissement, au Katanga, d'un laboratoire indépendant dont les certificats ont su conquérir la confiance de tous les acteurs. À tort ou à raison, les uns estiment entre-temps avoir été leurrés par le fournisseur, les autres par l'acheteur.

À partir de 2000, alors que la baisse des cours du cobalt diminue la rentabilité des exportations d'hétérogénite, les négociants sont amenés à approvisionner de préférence les fonderies et les usines hydrométallurgiques qui prolifèrent dans la région. Financées par des commerçants de nationalité belge, grecque, libanaise ou indienne établis sur place, ces installations se trouvent pour le moment en phase d'investissement, ce qui rend le calcul de leur rentabilité assez difficile : celle-ci varie selon le type de procédé choisi³³, la taille des installations, le métal traité (cuivre ou cobalt)³⁴ et les exonérations dont l'entrepreneur

bénéficiaire. Toutefois, quelle que soit leur préférence, ils écoulent leur production auprès des « traders » internationaux et doivent donc escompter une marge bénéficiaire inférieure à celle des opérateurs locaux qui travaillent en collaboration avec des « majors » – celles-ci représentant des consommateurs directs.

À l'extérieur de la filière de l'hétérogénite, les négociants et les fondeurs sont volontiers qualifiés de « trafiquants », alors que la majorité d'entre eux travaillent en toute légalité : bien qu'ils doivent corrompre des fonctionnaires pour les acquérir, ils disposent généralement des documents requis pour exercer leur activité conformément à la loi. Un fondeur va ainsi jusqu'à « arroser » plusieurs postes au sein du ministère des Mines, voire jusqu'à céder des participations à un homme politique, pour que soit émis le décret présidentiel lui permettant de débiter le montage de son four métallurgique. L'activité « artisanale » liée à l'exploitation de l'hétérogénite est donc facilement, mais souvent à tort, associée au domaine de l'illicite, par contraste avec l'activité industrielle qui, elle, est supposée légale.

Cette opposition ne se retrouve d'ailleurs pas uniquement dans le langage des acteurs dominants, elle exerce également une certaine influence sur la position discursive des acteurs de la filière de l'hétérogénite eux-mêmes. Tout se passe comme si ces derniers, conscients d'être considérés comme des « trafiquants », étaient amenés à agir conformément à cette image, en se présentant comme des bandits manipulant avec ruse le côté obscur de l'économie congolaise alors que leurs méfaits n'impressionneraient pas le moindre voleur à l'étalage, ou en dissimulant tout ou partie de leurs activités bien que celles-ci ne relèvent pas de l'illégal ni du répréhensible. Pourtant, eux-mêmes distinguent dans leur univers social une catégorie de « trafiquants » dont

30. L'hétérogénite est un minerai de surface riche en cobalt : il comporte trois molécules d'oxyde cobaltique (III) [3 Co₂O₃], une molécule d'oxyde de cobalt (II) [CoO], une molécule d'oxyde de cuivre (II) [CuO] et sept molécules d'eau.

31. J. Gorus, « Audition du professeur Gorus », *Commission d'enquête parlementaire « Grands Lacs » au Sénat de Belgique*, 8 février 2002.

32. Au sens de M. Sahlins, « On the sociology of primitive exchange », in M. Banton (ed.), *The Relevance of Models for Social Anthropology*, Londres, Tavistock, 1965.

33. Le four cumulo à charbon, le four à arc électrique et la chaîne hydrométallurgique représentent les trois procédés utilisés par les indépendants au Katanga. Du premier au dernier, ils requièrent chaque fois un investissement plus lourd, mais peuvent traiter des minerais plus pauvres, avec un meilleur rendement.

34. Le traitement du cobalt est plus risqué que celui du cuivre, en raison de l'évolution capricieuse du cours, mais offre une marge bénéficiaire plus élevée une fois passé le seuil de 8 dollars la livre (le seuil de rentabilité pour le cobalt se situe à 6 dollars la livre).

les frontières correspondent davantage à celles de la légalité et de l'illégalité : répondent à cette désignation ceux d'entre eux qui usent de leur protection politique pour acheter, vendre ou exporter de l'hétérogénite sans aucun document officiel, ou pour employer des engins miniers sur des sites où leur usage est strictement interdit.

Comme pour le diamant³⁵, l'hétérogénite permet à une large population de survivre, et à quelques-uns de s'enrichir. Mais ce mode de production implique aussi un certain nombre de dangers, comme celui de l'effondrement de la galerie sur les mineurs qui l'ont creusée³⁶. Surtout, il hypothèque la rentabilité de projets futurs, visant une exploitation plus intensive du gisement, car il consiste en un « grattage » de ses parties les plus riches, alors que celles-ci sont généralement valorisées par les grandes sociétés minières pour financer la poursuite des opérations sur les parties les plus pauvres. Plus grave encore, l'exploitation mécanisée de certains sites miniers ne devient profitable que si elle se couple avec un potentiel en hétérogénite. Enfin, jusqu'à l'apparition des fours artisanaux et des usines hydrométallurgiques, la filière de l'hétérogénite n'a généré aucune valeur ajoutée et n'a pas créé d'effet d'entraînement pour la région³⁷.

PROSPECTIVE SUR LA DYNAMIQUE DU SECTEUR MINIER

Autrefois contrôlé par un monopole public, le secteur minier katangais est maintenant disputé entre une pluralité d'acteurs, dont l'intervention est liée, pour chacun d'entre eux, à la raréfaction des ressources financières et à l'opportunité nouvelle que représente la faiblesse de la Gécamines. Ainsi, confrontées à une compétitivité accrue, les « majors » visent les richesses dont la Gécamines est propriétaire. De leur côté, évoluant dans une économie de survie, les creuseurs investissent les gisements d'une société publique ayant perdu ses moyens de contrôle.

Le champ du pouvoir accuse d'abord une reconfiguration par le haut, autour du démembrement et de la privatisation de la Gécamines, un processus aujourd'hui encouragé par la Banque mondiale³⁸. Dans celui-ci, les opérateurs locaux européens tendent à s'imposer comme des « courtiers » auprès des sociétés internationales et, depuis le départ des ZDF, des hommes d'affaires zimbabwéens, car ils sont introduits dans le monde politique qui possède les clés du sous-sol katangais³⁹. Mais, pour tirer profit de leur position de manière indépendante, sans se contenter d'un rôle de représentation, ils doivent s'allier avec des compagnies étrangères, qui peuvent drainer le capital économique et l'expertise indispensables pour exploiter une mine de manière industrielle. Ensuite, le domaine minier est travaillé par une reconfiguration

par le bas, autour du « grattage » manuel des gisements, un mode de production qui entraîne la constitution d'une nouvelle filière commerciale et industrielle. Encore une fois, ce sont des entrepreneurs « expatriés » installés au Katanga qui occupent le centre de la chaîne de pouvoir, parce qu'ils peuvent s'attirer la protection intéressée d'une autorité politique, entrer en contact avec des « traders » étrangers et obtenir les financements nécessaires pour exporter l'hétérogénite ou monter des installations « artisanales » de transformation.

Ces deux circuits, l'un industriel, fortement capitalisé et directement lié aux « majors », l'autre « artisanal », plus faiblement capitalisé et lié à des intermédiaires commerciaux, évoluent de manière parallèle et s'enchevêtrent au gré des opportunités qui se présentent à des acteurs spécifiques : tel négociant emploie des moyens mécaniques pour exploiter un site, telle « major » se procure discrètement de l'hétérogénite extraite manuellement. Mais ils risquent de se retrouver, à terme, confrontés l'un à l'autre dans la compétition pour le contrôle des ressources en cobalt du Katanga. Avec la déliquescence de la Gécamines, autrefois en situation de monopole dans la région, l'offre de cobalt a chuté brutalement au début des années 1990, alors que ce métal trouvait de nouvelles applications technologiques, ce qui a provoqué une hausse rapide du cours au-delà de 25 dollars la livre⁴⁰. C'est à cette époque que des investisseurs étrangers se présentent aux portes du Congo, que les opérateurs locaux s'improvisent entrepreneurs miniers et que la population s'arme de

35. F. Misser et O. Vallée, *Les Gemocraties. L'économie politique du diamant africain*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997; L. Monnier, B. Jewsiewicki et G. de Villers (dir.), *Chasse au diamant au Congo/Zaire*, Paris, L'Harmattan, « Cahiers africains », n° 45-46, 2001.

36. Par ailleurs, l'exploitation du gisement uranifère de Shinkolobwe représente certainement un péril sanitaire pour toute la région de Likasi, dont il faudrait mesurer précisément les implications. Selon des kinésithérapeutes travaillant dans cette ville, le nombre des enfants naissant avec une malformation physique a très fortement augmenté ces dernières années.

37. La baisse des cours du cobalt à partir de 2000 a déjà conduit de nombreux négociants à écouler leur marchandise auprès des fours de la région. En janvier 2003, l'exportation du minerai brut a en outre été *formellement* interdite, sauf pour ceux qui s'engagent à monter des installations de transformation.

38. Bien que celle-ci se montre prudente, après l'échec de son scénario en Zambie, elle a déjà subventionné en 2003 un programme de départ volontaire pour réduire de 24 000 à 14 000 les effectifs de l'entreprise publique.

39. Sur la notion de « courtier », voir T. Bierschenk, J.-P. Olivier de Sardan et J.-P. Chauveau, *Courtiers en développement*, Paris, Apad, Karthala, 2000.

40. Consommé à 25 % par les USA, à 25 % par l'Europe, à 25 % par le Japon et à 25 % par les autres pays du monde, le cobalt est surtout employé aujourd'hui dans les super-alliages (24 %), les batteries (12 %), les pigments de coloration (10 %), le montage des pneus (10 %), les pots catalytiques (8 %) et la nourriture pour bétail (7 %), mais aussi pour une multitude d'autres usages de moindre importance.

pioches et de pelles pour écrémer manuellement les gisements. Mais, depuis 2000, dans une conjoncture mondiale maussade, le cours du cobalt est redescendu, notamment à la suite du mauvais coup porté par le 11 septembre 2001 au secteur aéronautique, tandis que l'offre est demeurée constante, voire en hausse avec la multiplication des fours artisanaux. Dès lors, les représentants de la filière industrielle n'essaient plus seulement de maîtriser le processus de privatisation de la Gécamines, ils tentent aussi de contenir le dynamisme de la filière de l'hétérogénite, qui tend à s'industrialiser.

Le conflit, encore larvé à ce jour, se déroule sur une scène politique mouvante, constituée d'un empilement de réseaux politiques qui s'entrelacent sans jamais vraiment s'amalgamer. Les opérateurs des deux filières nouent des relations d'échange ou d'association avec des hommes politiques et des fonctionnaires qui, dans un contexte de paupérisation généralisée, recherchent une rente dans le secteur minier, l'un des derniers domaines d'activité susceptibles de générer des richesses. Ces rapports complices demeurent cependant instables, du fait de la très forte concurrence politique, et peuvent entraîner très vite la mise à l'écart d'un opérateur au profit d'un autre : en témoigne, par exemple, l'affaiblissement soudain des hommes d'affaires zimbabwéens après la mort de L. D. Kabila en 2001 et le retrait des forces armées de leur pays du territoire congolais. L'avenir du domaine minier laisse donc peu de certitudes, sauf sur sa capacité à reproduire l'enrichissement d'une minorité au détriment de la majorité. Mais, pour les acteurs concernés, l'inégalité importe peu aujourd'hui, quand, pour contribuer au « développement » du Congo, il leur suffit de faire un peu de charité...

UNE EXPLOITATION ILLÉGALE DES RESSOURCES

NATURELLES ?

Le rapport de l'Onu s'inscrit dans une perspective juridique qui vise à dénoncer les individus responsables, directement ou indirectement, de la poursuite des conflits⁴¹. Dans ce but, il tente de faire rentrer les activités entreprises par ces derniers dans la catégorie de l'illicite, au vu du droit national ou international. Or, comme le rappelle Ingrid Samset⁴², des pratiques légales peuvent, de la même manière que celles considérées illégales, alimenter la guerre en cours au Congo : les activités d'une « major » comme celles d'un négociant en hétérogénite sont susceptibles de remplir les caisses d'un seigneur de guerre. Ce n'est donc pas la légalité ou l'illégalité d'une activité économique qui importe, mais son lien avec la perpétuation d'un conflit. Au terme de l'analyse, celui-ci apparaît assez ténu pour les entrepreneurs qui sont venus s'installer au Katanga.

En outre, la démarche juridique tend à identifier des filières « propres » et des filières « sales », alors que celles-ci peuvent se connecter, parfois se fondre progressivement pour créer une forme sociale d'exploitation minière originale. Ainsi, des sociétés minières internationales alimentent la filière hétérogénite en achetant ce minerai, de petites entreprises de génie civil incorporent le groupe des « juniors » en s'alliant aux « majors » et des voleurs de cobalt deviennent de petits industriels en voulant rentabiliser leurs exportations. Par ailleurs, outre sa faiblesse en matière de concurrence, le cadre légal congolais est constitué d'un empilement de normes souvent contradictoires, appliquées ou contournées au gré de ceux qui sont censés les faire respecter – quand ils ont connaissance de leur existence. Dans le contexte particulier du Congo, le « légal » doit donc reprendre le sens de « loyal » qu'il a assumé jusqu'au XVII^e siècle, et s'inscrire dans la configuration de pouvoir qui le produit. À l'opposition du licite et de l'illicite, du formel et de l'informel, ne correspond pas ici une dichotomie rigide et naturalisée, mais bien une construction politique qui se fait et se défait selon l'intérêt du Prince – ou de ses agents. Dès lors, toute démarche juridique entreprise à partir de l'extérieur risque de confondre le licite et le légitime et de conforter ainsi les inégalités.

Celui qui adopte une démarche légaliste se trouve confronté à la difficulté d'établir des preuves, difficulté à laquelle le panel d'experts trouve néanmoins une solution commode, celle de l'argument d'autorité : « Dans ses travaux, il [le panel] se fonde sur un degré raisonnable de preuve et toutes les informations, y compris les documents, qu'il obtient de sources très diverses, sont des informations données à titre permanent volontaire. Grâce à sa connaissance de la région et à ses compétences spécialisées, il est en mesure d'évaluer les informations recueillies avec *objectivité* et *impartialité*⁴³. » Or, le monde des affaires congolais évolue constamment dans un univers de ragots et de fausses accusations : sur chacun circulent des médisances, véhiculées par les concurrents ainsi que par les perdants du jeu économique. Et, bien souvent, les

41. Le panel d'experts de l'Onu ne constitue pas un organe judiciaire, mais son objectif avoué est d'aboutir à la condamnation des individus dont les activités sont directement liées au financement des conflits, et de rappeler à ceux dont les opérations sont indirectement liées à l'économie de guerre qu'ils enfreignent le code non exécutoire de déontologie des affaires promulgué par l'OCDE. Consulter le site <<http://www.un.org>>.

42. I. Samset, « Conflict of interests or interests in conflict?... », art. cit., p. 466.

43. Organisation des Nations unies, *Lettre datée du 15 octobre 2003, adressée au secrétariat général par le président du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo*, New York, Conseil de sécurité des Nations unies, 2003, p. 4 [les italiques sont de l'auteur].

rumeurs que colportent à l'extérieur les journalistes, les experts et les chercheurs scientifiques proviennent toutes de sources identiques car, de par leur position professionnelle, ils se trouvent en relation avec tous les acteurs du monde de l'information en Europe et aux États-Unis. En dernière instance, à supposer que ces renseignements se révèlent véridiques, la démonstration juridique demeure difficile à fonder dans un pays où les documents officiels, quand ils sont utilisés, se falsifient autant qu'ils s'achètent.

Consciente de l'ambiguïté consubstantielle à l'accusation d'exploitation « illégale », la commission sénatoriale belge qui, à la suite du rapport de l'Onu, s'est intéressée aux responsabilités de son pays dans le guépier congolais lui a substitué la notion de « pillage ». Ce faisant, elle a chassé le problème de la légalité par la porte pour le voir revenir par la fenêtre, précédé d'un autre, celui de la moralité. En effet, quelle autorité morale la commission parlementaire peut-elle revendiquer pour accuser des hommes d'affaires et des entreprises qui opèrent dans un pays dont elle ne connaît rien ? Et, une fois la condamnation éthique tombée, quelles mesures doit-elle prendre contre ces derniers, alors qu'elle ne dispose d'aucun appareillage juridique pour traduire sa volonté politique ? Comme le souligne le journaliste François Misser devant ce même cénacle⁴⁴, « l'État congolais n'a entamé aucune poursuite contre des entreprises belges pour faits de pillage, que je sache ! ». Passant outre ces considérations, la commission s'est investie d'une mission inquisitoriale, dont les accusations ont eu pour seul effet de traîner dans la boue quelques sociétés privées belges. Si l'on peut se réjouir de ce que le nom de criminels intouchables en Afrique ait été porté à la connaissance de tous, on demeure plus perplexe quand on sait que des entreprises relativement honnêtes ont perdu, après avoir été calomniées dans le cadre des auditions sénatoriales, des possibilités de crédit à l'étranger. Au Katanga, la pertinence d'une telle charge semble surtout problématique dans la mesure où ceux qui sont soupçonnés de « piller » les richesses de la région sont en même temps les seuls qui y investissent, qui fournissent du travail à la population et qui créent des effets d'entraînement. Comme ces derniers ne manquent de le rappeler à titre de justification, le bénéfice des entreprises représente la rémunération du risque impliqué par leur installation au Congo et profite, même faiblement, à une population locale réduite à la survie.

D'une manière plus générale, la légitimité de la commission peut être contestée à partir de l'objet même de son travail, qui consiste à identifier les conditions suffisantes qui permettent de définir l'exploitation de ressources naturelles comme un « pillage », alors que celle-ci est assurée dans un pays pauvre, profondément instable et dirigé par des oligarchies régionales. À partir de quand peut-on parler de « pillage » ? À suivre la logique de la

commission, tous les investisseurs présents sur le sol congolais devraient être mis en cause, tant le respect des canons de la déontologie est illusoire dans cette contrée. Dans un monde capitaliste foncièrement inégalitaire, c'est même le secteur minier dans son ensemble qui pourrait être qualifié de criminel : comme le soupçonne d'ailleurs Kennes⁴⁵, « de nombreux rapports [sur le Congo] confondent les activités criminelles et criminalisées avec le fonctionnement normal d'une économie minière formelle ».

Comme pour le légal et l'illégal, il est donc nécessaire de revenir aux conditions locales de l'action entrepreneuriale ou, en d'autres termes, de comprendre dans quelles circonstances les acteurs miniers interviennent au Katanga, comment ils s'insèrent dans un complexe de relations économiques et politiques et de quelle manière, finalement, leur activité fait sens pour eux. Il s'agit ici, autant que faire se peut, de prendre au sérieux leurs justifications⁴⁶. C'est ce que j'ai tenté de faire dans ces pages, en retraçant la trajectoire de différentes catégories d'opérateurs miniers, au point de passage entre marché global et économie locale, dans un univers social en voie de profonde reconfiguration. Une fois seulement leur action reconsidérée dans son contexte social et culturel, une démarche politique peut alors être amorcée, moins pour juger de la manière dont leurs activités respectent ou non des normes abstraites et établies ailleurs que pour envisager *avec eux* les voies et les moyens par lesquels ils peuvent participer, de façon plus équitable, au « développement » du Congo ■

Benjamin Rubbers

FNRS-Bernheim, Université libre de Bruxelles

44. F. Misser, « Audition de M. François Misser », *Commission d'enquête parlementaire « Grands Lacs » au Sénat de Belgique*, 8 février 2002.

45. E. Kennes, « Footnotes to the mining story », art. cit., p. 601.

46. Dans la lignée de L. Boltanski et L. Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.